

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 17 octobre 2022 à 20H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : André-Paul COPPENS, Echevin, Nino MANZINI, Gwennaëlle BOMBART, Muriel DE DOBBELEER, Conseillers communaux.

Objet n°16 - Question orale de la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN au sujet de la « non-vente » du terrain de la Fosse Albecq.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN au sujet de la "non-vente" du terrain de la Fosse Albecq.

Avant de commencer, je voudrais remercier le Collège communal d'avoir accepté le dépôt de cette question orale. Egalement, j'avais oublié les introductions d'usages.

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,

Cela fait maintenant plusieurs années qu'un débat a lieu au sujet d'un terrain public appartenant au CPAS de Braine-le-Comte, terrain situé au lieu-dit « Fosse Albecq », à proximité de la rue Fernand Bottemanne. Ce terrain était convoité par un promoteur immobilier. Il l'est aussi par un collectif d'habitants « Jardin Albecq » qui veut recréer positivement du lien social dans son quartier et faire naître des solidarités à travers des activités portées par et pour les habitants telles qu'une forêt-jardin, des ateliers d'échanges de savoirs, des formations aux adultes, des partenariats avec les écoles de l'entité...

Sans refaire tout l'historique de ce débat, une étape importante vient d'être franchie. Effectivement, aucun acheteur n'a fait offre à concurrence de 210.000 Euros pour l'achat de ce terrain. Le promoteur a même publiquement annoncé qu'il renonçait à l'achat de celui-ci. Le collectif a, de son côté, rassemblé des fonds conséquents mais insuffisants pour atteindre le montant demandé pour l'acquisition du bien. Se pose dès lors la question : que va devenir cet espace ?

Le collectif aujourd'hui constitué sous la forme juridique de « Coopérative Jardin Albecq » confirme son intérêt de faire de cet espace une « forêt-jardin » pour y mener différentes activités telles que décrites ci-avant.

Les formes juridiques qui permettraient à cette coopérative d'y mener ses activités sont diverses : achat du terrain, bail emphytéotique, convention... Celles-ci doivent être étudiées par les différentes parties afin que chacun y trouve ses intérêts.

La Présidente du CPAS, membre du Collège communal dans une interview datée du 26 septembre 2022, s'est exprimée à ce sujet. Je la cite : « J'ai rendez-vous le 28 septembre avec le notaire chargé de la vente, qui fera un topo de la situation et des suites envisageables. (...) Ensuite, nous rencontrerons les représentants du collectif Jardin Albecq, à leur demande. »

Voici mes questions :

- Le Collège pourrait-il me préciser où en est ce dossier ?
- La volonté politique du Collège est-elle bien de mettre ce terrain à disposition de la Coopérative Jardin Albecq quel que soit le moyen juridique employé ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE souhaite préciser que la question a trait à un bien du CPAS. Le Conseil communal n'est pas compétent pour décider des propriétés du CPAS. Dans un souci de transparence, la Présidente du CPAS répond en tant que membre du Collège mais elle peut réserver sa réponse pour les membres du Conseil de l'Action sociale.

Madame la Présidente du CPAS, Bénédicte THIBAUT répond à la question pour ce qui concerne le CPAS.

Comme vous le savez, le CPAS est régi par la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, qui donne au CPAS son autonomie juridique et confère au Conseil de l'action sociale sa souveraineté pour prendre toutes les décisions qui le concernent. Le droit de tutelle est de vérifier la légalité des actes et des dépenses.

Je me suis effectivement engagée à rencontrer le Collectif mais à ce moment-là, je ne pouvais pas encore m'exprimer. Il y a un projet qui peut naître au niveau de la Ville et laisserai l'Echevin HUART répondre.

Sans ces éléments, il était inutile de rencontrer le collectif. Actuellement, nous sommes en plein plan de gestion, travaux budgétaires et donc, la rencontre avec le collectif est passée en second plan. Les membres du Collectif auront une réponse au plus tôt début décembre.

Monsieur l'Echevin HUART répond à la question orale :

Le 9 septembre 2022, la Ville a déposé sa candidature pour l'appel à projets " maillage vert et bleu en milieu urbain". L'ambition de cet appel est de promouvoir des aménagements qui renforcent ou restaurent le maillage vert et bleu dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, qui favorisent un accès aisé à la nature à tous, en impliquant les citoyens et acteurs locaux et en y intégrant une meilleure gestion du cycle de l'eau.

Le projet déposé s'axe sur 2 terrains. Le 1er terrain (ou en partie) qui appartient à une ASBL est situé à proximité de la Brainette. Le déménagement des activités ou une partie des activités de cette ASBL permettrait d'y aménager une zone d'immersion temporaire paysagère avec 2 objectifs:

- création d'un square : axé sur la sensibilisation à la nature et au cycle de l'eau
- lutte contre les inondations

Le 2ième terrain dit de la Fosse Albecq pour y accueillir tout ou en partie les activités de l'ASBL et d'autres éléments qui sortiront de la participation citoyenne.